CONVOCATION DU COMITE SYNDICAL

Par une convocation en date du 02 octobre 2026, le Comité Syndical est invité à se réunir le jeudi 08 octobre 2026 à 18h45 heures pour délibérer des questions suivantes :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu précédent
- Travaux plomberie et fibre : validation des devis
- Spectacle de Noël et livres
- Point sur la rentrée scolaire
- Questions diverses

REUNION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt six, le huit octobre à dix huit heures quarante cinq, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de Chauffours-Nogent/Eure-Ollé, légalement convoqué s'est réuni, à Ollé, salle de la mairie, 9 rue d'Aigremont, sous la Présidence de M. PAVARD Jérôme, Président sortant

Présents : Jérôme Pavard, Annie Esnault, Jocelyne Jamois, Francine Alamichel, Christian Bellier, Anne-Sophie Belnoue, Yohan Boudan, Romain Liban, Nicolas Favré, Estelle Rochette-Crochet, Pascale Tassot

Pouvoirs : Cyril Deschamps pouvoir donné à Jocelyne Jamois, Pierre-Marie Deseyne pouvoir donné à Annie Esnault

Absents :

Secrétaire de séance : Nicolas Favré

Le compte rendu du 11/06/2026 étant approuvé à l'unanimité, les conseillers signent le registre de comptes-rendus et le récapitulatif des délibérations.

1/ Travaux plomberie

Concernant les travaux de plomberie prévu à la maternelle et dont la décision avait été reportée faute de candidats suffisants à la mise en concurrence, le président présente deux devis :

- Devis Bains et Chauffages Chartrains : 7482.60€HT
- Devis LGC : 6993.80 €HT

Jérôme Pavard rappelle que ces travaux ont été groupés avec la mise aux normes électriques afin de bénéficier de subventions à hauteur de 60% (DETR 30% FDI 30%)

D2026-0810-001 : travaux plomberie maternelle : choix de l'entreprise

Vu les devis présentés concernant les travaux de plomberie à la maternelle,
Après délibération ,
Le comité syndical à la majorité des membres présents ou représentés, (12 pour , 1 contre Cyril Deschamps)

- Approuve les travaux de plomberie à la maternelle de nogent sur Eure
- Opte pour la proposition de Bains et Chauffages Chartrains à 7482.60€HT
- Autorise le président à signer tout document afférent

2/ Travaux fibres

Afin de permettre le raccordement de la fibre à l'école primaire de Nogent sur Eure, il est proposé de tirer un câble double RJ45 de la mairie de Nogent à l'école primaire. Une fois l'installation payée la mairie de Nogent prendra à sa charge l'abonnement fibre sans surcout pour le SIVOM comme c'est le cas à Chauffours et à Ollé.
Le président demande à Francine Alamichel de quitter la salle étant personnellement impliquée.
Le président présente deux devis :

- Devis EPV 28 : 890€ TTC
- Devis JD Elec28 : 1074.00 €HT soit 1288.80€ TTC

Suite à une remarque par message de Cyril Deschamps, les conseillers s'assurent que les deux prestations sont bien équivalentes (câble double)

D2026-0810-002 : travaux raccordement fibre école primaire Nogent : choix de l'entreprise

Madame Francine Alamichel ayant quitté la salle, elle ne prend part aux discussions ni aux votes
Vu les devis présentés concernant les travaux de raccordement de la fibre à l'école primaire de Nogent,
Après délibération,
Le comité syndical à la majorité des membres présents ou représentés, (11 pour , 2 abstentions Cyril Deschamps et Francine Alamichel)

- Approuve les travaux de raccordement de la fibre à l'école primaire de Nogent sur Eure
- Opte pour la proposition de EPV28 pour 890€ TTC
- Autorise le président à signer tout document afférent

3/ Spectacle de noël et achat de livres :

Le spectacle de Noel est préréservé pour un montant de 1200€ payé par le SIVOM et qui donc se répercutera ainsi sur les communes : 240€ pour Chauffours, 454€ pour Ollé et 506€ pour Nogent
Chaque commune achètera les livres et chocolats selon les inscrits.

Annie Esnault et Jocelyne Jamois ont prospecté à l'Esperluette à Chartres et présentent une offre.
Anne-Sophie Belnoue a prospecté sur internet et présente deux offres.

La réflexion se poursuit en fonction des délais de commande et des offres.

Anne-Sophie Belnoue présente des modèles de flyers qui seront personnalisés pour chaque commune afin que les informations soient bien identifiées : lieu du spectacle / SIVOM payeur / communes organisatrices.

Les 3 maires proposent de distribuer les flyers en même temps que ceux du 11/11 et de demander un retour réponse pour le 08/11. Afin de commander livres et chocolats en fonction des inscrits.
Anne-Sophie Belnoue se propose de préparer les flyers qui devront être prêts à être imprimé par chaque commune avant le 23/10.

Un gouter simple sera offert après le spectacle afin de prolonger la convivialité.
Pascal Aubert sera le père Noel.

4/ point sur la rentrée scolaire

Jérôme Pavard communique les effectifs de chaque classe et rappelle leur localisation aux délégués :
Maternelle de Nogent : 19 PS/MS 20MS/GS
Primaire de Nogent : 23 CP/CE1
Primaire Ollé rue aux Juifs : 24 CE1/CE2
Primaire Chauffours : 22CE2/CM1
Primaire Ollé rue d'Aigremont : 21CM1/CM2
Localisation

Il déplore déjà beaucoup de problèmes de discipline particulièrement dans le car et à la cantine. Des lettres d'avertissement ont été envoyées. Les conseillers s'accordent sur la nécessité de concrétiser les sanctions pour les cas récurrents et ainsi enrayer cette escalade.

Jocelyne Jamois indique que la cantine de Nogent déplore et s'étonne de l'arrivée très tardive des enfants de maternelle à la cantine (12h20), les petits sont fatigués et s'endorment avant d'avoir mangé correctement.
La secrétaire précise que cette remarque avait déjà été faite l'an dernier par le SIVOM car cela ampute également le temps de pause méridienne des ATSEM.
Le président indique que l'organisation de la cantine est communale et que les horaires sont scolaires, par conséquent il invite Jocelyne Jamois à soulever ce sujet lors d'un conseil d'école.
Romain Liban et Christian Bellier confirment que la pause méridienne est trop courte pour que les enfants puissent véritablement se détendre et qu'il vaudrait mieux avancer l'heure de début d'école du matin à 8h30 et augmenter la pause méridienne. On gagnerait sans aucun doute en attention et discipline.
Le président leur indique également que le sujet peut s'étudier mais que la encore il relève du conseil d'école. Il précise qu'il convient également de concilier les horaires d'école avec les horaires de transport de l'école et du collège puisque ce sont les mêmes transports.
Romain Liban et Christian Bellier prennent note de la réponse du président et soumettront la question d'une modification des horaires au conseil d'école.
Francine Alamichel précise que si les horaires relèvent de la direction du RPI et de l'inspection académique celle-ci peut prendre en compte une demande communale et des contraintes autres que scolaires.

5/ Questions diverses

- Jérôme Pavard indique la centrale SSI de la maternelle présente un défaut récurrent, qui malgré plusieurs interventions de l'électricien et le remplacement des batteries, persiste. Les pièces ne sont plus disponibles et s'est donc posée la question du remplacement.

L'électricien s'est étonné que la maternelle soit équipée d'un SSI de catégorie 1 alors que c'est un ERP de 5ème catégorie Type R. on a pu après recherches comprendre que la catégorie 1 du SSI avait été requise dans le cahier des charges de construction de la maternelle il y a 30 ans, cependant cela ne parait pas cohérent aux vues des caractéristiques des lieux. Il semblerait qu'un SSI de catégorie 4 voir 3 soit suffisant.
Afin de ne pas prendre de risque sur ce bâtiment, et ne pouvant obtenir de visite de la commission de sécurité qui ne se déplace pas dans les ERP de 5ème catégorie, nous avons décidé de faire intervenir un bureau d'étude (SOCOTEC) et un ingénieur spécialisé dans la construction afin qu'il établisse un diagnostic et détermine officiellement le type de SSI nécessaire.
La visite est prévue mercredi 14/10 et coutera 960€ TTC
Le comité syndical en prend note et approuve cette mission

- Jocelyne Jamois indique de la part de Cyril Deschamps qu'Emmanuelle Lochon souhaiterait avoir un tableau blanc. Le budget du SIVOM ayant été déjà bien chargé d'imprévus il est probable que cette dépense soit proposée au BP 2027.

- Jocelyne Jamois indique de la part de Cyril Deschamps qu'il s'est rendu dans la classe de Chauffours pour un souci informatique et qu'il a pu constater un dysfonctionnement du vidéoprojecteur. La secrétaire précise qu'à l'achat des ordinateurs des enseignantes, plusieurs conseillers s'étaient proposés pour assurer la maintenance informatique sans recourir à un prestataire. Cyril Deschamps est le seul des conseillers à avoir toujours un mandat d'élu et par conséquent c'est lui qu'elle appelle en cas de problème informatique dans les écoles. Elle indique que concernant le vidéoprojecteur elle va se rapprocher du prestataire qui l'avait installé en 2020. Dans son message Cyril Deschamps avait précisé qu'il convient de se rappeler que la classe de Chauffours est susceptible de fermer….

Clôture de la séance : 20h15

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

Jérôme Pavard	
Annie Esnault	
Jocelyne Jamois	
Francine Alamichel	
Christian Bellier	
Anne-Sophie Belnoue	
Yohan Boudan	
Cyril Deschamps	*Pouvoir donné à Jocelyne Jamois*
Pierre-Marie Deseyne	*Pouvoir donné à Annie Esnault*
Nicolas Favré	
Romain Liban	
Estelle Rochette-Crochet	
Pascale Tassot	